

SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 8 mai 2013, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par madame Berthe Bélanger, maire.

Mot de bienvenue de la maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Lise Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

173-05-2013

Mot de bienvenue de la maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 12 avril 2013

1.1.2 Procès-verbal du 18 avril 2013

1.1.3 Procès-verbal du 26 avril 2013

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Dossier M. Vartavar

1.3.2 Dossier Œuvre du Père Sablon

1.4 Règlements municipaux

1.4.1 Règlement 367-12-01

1.4.2 Règlement 367-12-04

1.4.3 Règlement hébergement et restauration

1.4.4 Règlement location de salle

1.4.5 Règlement d'emprunt réfection chemin du Lac-de-l'Original

1.4.6 Règlement d'emprunt chalet des patineurs (reporté)

1.4.7 Règlement 367-13-01

1.5 Accès VPN

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 États financiers 2012 (reporté)

2.4 Location toilette tennis

2.5 Demande de délai de paiement (reporté)

2.6 Remboursement frais de déplacement

SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013

2.7 Frais juridiques matricule 3619-46-6271

3. Ressources humaines

3.1 Embellissement

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Limitation responsabilité travaux hôtel de ville

4.2 Travaux Centre culturel et communautaire

4.2.1 Embauche de M. Serge Ennis

4.3 Travaux Pavillon Bélair

4.3.1 Drain français

4.3.2 Aménagement sous-sol

4.4 Coup de pouce alimentaire : levée de fonds

4.5 Véhicule service incendie

4.5.1 Transfert de postes

5. Sécurité publique

5.1 Mesures d'urgences - Liste des responsables

6. Réseau routier, transport

6.1 Sable chemin lac Quenouille

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Dérogation mineure et PIIA

7.1.1 Demande du 2015 chemin du Lac-Quenouille

7.1.2 Demande du 1950 chemin du Lac-Quenouille

7.1.3 Demande du 139 chemin Charron

7.1.4 Demande du 2015 chemin du Lac-Quenouille

7.1.5 Demande du 160 chemin Beaupré

7.2 Inspectrice adjointe en environnement

7.2.1 Priorités

7.2.2 Vacances

7.3 Horaire écocentre

7.4 Gestion des ordures

7.4.1 Procès-verbal RITL du 11 mars 2013

7.4.2 Cueillette des gros rebuts

7.5 Subvention pour contenants de recyclage

8. Service à la collectivité

8.1 Sport, loisirs et culture

8.1.1 Activité « Journée de l'environnement » du 1er juin 2013

8.1.2 Activité « Danse en ligne » du 10 mai 2013

8.1.3 Activité « Danse hip hop » du 6 avril au 8 juin 2013

8.1.4 Activité « Formation DAFA »

8.2 Sentiers pédestres/Laurentides en forme

8.2.1 Nettoyage sentier pédestre

8.3 Familles et aînés

8.4 Environnement

8.5 Embellissement

8.6 Bibliothèque

8.7 Inventaire patrimonial et MRC

8.8 Cimetière

Période de questions

Ajournement de l'assemblée au 28 mai 2013

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 12 avril 2013

174-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 12 avril 2013 avec les modifications suivantes:

D'inverser les résolutions 144-04-2013 et 145-04-2013 comme suit :

SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013

À la résolution 144-04-2013 : dérogation demandée par monsieur Jean-Claude Patrice concernant le 690 chemin de Val-des-Lacs;

À la résolution 145-04-2013 : dérogation demandée par madame Fanny Zacharjasz concernant 1967 chemin du Lac-Quenouille;

À la résolution 151-04-2013, remplacer « la Municipalité assumant un montant de 55 \$ par semaine » par « la Municipalité assumant un montant de 45 \$ par semaine ».

ADOPTÉE

1.1.2 Procès-verbal du 18 avril 2013

175-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 18 avril 2013 avec la modification suivante:

À la résolution 162-04-2013, remplacer « pour un montant de 6 494\$ » par « pour un montant de 2 850 \$ ».

ADOPTÉE

1.1.3 Procès-verbal du 26 avril 2013

176-05-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 26 avril 2013 avec la modification suivante:

À la résolution 169-04-2013, remplacer « d'accorder un contrat à Triangle communication ou monsieur Gaétan Larivée [...] pour un montant de 4 500\$ taxes incluses » par « d'accorder un contrat à monsieur Gaétan Larivée [...] pour un montant de 4 500\$ ».

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

Aucun sujet sous cette rubrique.

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Dossier M. Vartavar

177-05-2013

CONSIDÉRANT la résolution 300-06-2012 concernant l'acquisition d'une partie du lot 14A rang 13 canton Archambault appartenant à monsieur René Paquette pour un montant de trois mille cinq cent dollars (3 500 \$);

**SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013**

CONSIDÉRANT la résolution 321-06-2012 évoquant que l'achat du terrain de monsieur René Paquette, conditionnel à une entente avec monsieur Vartavar pour obtenir l'accès à l'intégralité des sentiers intermunicipaux jusqu'au noyau villageois;

COMPTE TENU de la ratification de cette entente;

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater Maître Sylvie Plourde, notaire, pour la préparation du contrat de cession à titre gratuit à la Municipalité de Val-des-Lacs par monsieur Ian Vartavar concernant le terrain composé des parties de lots suivants, à savoir :

Partie d'une superficie de 594, 72 m² du lot 14A rang 13, canton Archambault, circonscription foncière de Terrebonne;

Partie d'une superficie de 1973, 72 m² du lot 13B, rang 13, canton Archambault, circonscription foncière de Terrebonne.

Le tout tel que plus amplement montré sur le plan préparé par monsieur Jean Godon, arpenteur-géomètre en date du 10 mai 2012 numéro 10293, minute 20584, plan numéro J439.

Madame Berthe Bélanger, mairesse ainsi que monsieur Sylvain Michaudville, directeur général sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cet effet.

ADOPTÉE

1.3.2 Dossier Œuvre du Père Sablon

178-05-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-des-Lacs mandate notre procureur, Me Benoit Slythe, avocat pour se désister des moyens d'irrecevabilité à l'encontre de la présentation de la requête en révision judiciaire amendée par les Œuvres du Père Sablon, cause 700-17-007905-119. Quant à la contestation au fond de ladite requête, la municipalité se réserve le droit d'intervenir au moment opportun.

ADOPTÉE

1.4 Règlement municipaux

1.4.1 Règlement 367-12-01

179-05-2013

CONSIDÉRANT un projet de règlement afin de reconnaître des usages accessoires universels d'une manière non limitative, de modifier les dispositions concernant l'exploitation forestière et l'abattage d'arbres, de rétablir une erreur de nomenclature du règlement 367-11-01;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié le 18 avril 2013;

SÉANCE ORDINAIRE

8 MAI 2013

COMPTE TENU DU résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 367-12-01 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 et ses amendements.

ADOPTÉE

1.4.2 Règlement 367-12-04

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Denis Tremblay, conseiller, qu'un projet de règlement numéro 367-12-04 sera déposé dans le but de modifier le règlement de zonage numéro 367-02 et ses amendements dans le but de modifier les dispositions concernant l'élevage d'animaux de ferme et d'abroger les dispositions concernant les écuries domestiques.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil ayant déjà reçu le premier projet de ce règlement.

180-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement numéro 367-12-04 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 et ses amendements dans le but de modifier les dispositions concernant l'élevage d'animaux de ferme et d'abroger les dispositions concernant les écuries domestiques.

ADOPTÉE

1.4.3 Règlement hébergement et restauration

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Cantin, conseiller, qu'un projet de règlement numéro 367-13-02 sera déposé dans le but de modifier le règlement de zonage numéro 367-02 et ses amendements afin d'autoriser les hôtels, auberges et autres établissements similaires sous certaines conditions et la construction et/ou l'exploitation de restaurants, de casse-croûte et autres établissements similaires sous certaines conditions.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil recevront le premier projet de règlement deux jours avant son adoption.

181-05-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement numéro 367-13-02 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 et ses amendements afin d'autoriser les hôtels, auberges et autres établissements similaires sous certaines conditions et la construction et/ou l'exploitation de restaurants, de casse-croûte et autres établissements similaires sous certaines conditions.

**SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013**

ADOPTÉE

1.4.4 Règlement location de salle

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Denis Desautels, conseiller, qu'un projet de règlement sera déposé dans le but de modifier le règlement numéro 411-09 concernant la location de salle.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil recevront le premier projet de règlement deux jours avant son adoption.

1.4.5 Règlement d'emprunt réfection chemin du Lac-de-l'Orignal

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Denis Desautels, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'asphaltage du chemin du Lac-de-l'Orignal sera déposé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur présentation du projet de règlement au moins deux jours avant son adoption.

1.4.6 Règlement d'emprunt chalet des patineurs

Cette rubrique est reportée.

1.4.7 Règlement 367-13-01

182-05-2013

CONSIDÉRANT un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de façon à ajouter des normes au sujet des zones à risque de mouvements de terrain;

COMPTE TENU du résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 367-13-01 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

ADOPTÉE

1.5 Accès VPN

183-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre l'accès VPN pour madame Véronique Cronier, adjointe et madame Nancy Émond, employée de la Municipalité de Val-

**SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013**

des-Lacs afin qu'elles puissent accéder de leur résidence à leur ordinateur au travail.

ADOPTÉE

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

184-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier l'émission des chèques n°5076 à n°5116, pour un montant total de 112 703.05 \$.

ADOPTÉE

2.2 Rapport des salaires

185-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois d'avril 2013 au montant de 29 995.52 \$.

ADOPTÉE

2.3 États financiers 2012

Cette rubrique est reportée.

2.4 Location toilette tennis

186-05-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à la location de deux toilettes situées au terrain de tennis ainsi qu'au Centre culturel et communautaire pour la période estivale au montant de 2 012.06 \$ taxes et transport inclus.

ADOPTÉE

2.5 Demande de délai de paiement

Cette rubrique est reportée.

2.6 Remboursement frais de déplacement

187-05-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder aux remboursements des frais de déplacements de madame Berthe Bélanger, mairesse au montant de 580.15\$ et de monsieur Denis Desautels, conseillers au montant de 139.50\$.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013**

2.7 Frais juridiques matricule 3619-46-6271

188-05-2013

CONSIDÉRANT QUE Me Rino Soucy de la firme Dunton Rainville, avocats avait été mandaté pour réclamer les arrérages de taxes concernant le matricule 3619-46-6271;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire avait, dans un délai raisonnable, acquitter la totalité des arrérages de taxes ainsi que les taxes de l'année en cours;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au remboursement des frais relatifs à la mise en demeure transmise par l'avocat au propriétaire au montant de 79.33\$.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines

3.1 Embellissement

189-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu de procéder à l'embauche de madame Geneviève Latella pour 700 heures de travail au taux horaire de 15\$.

Une paire de bottes sera fournie;

Une paire de gants sera fournie au besoin ainsi que le chasse-moustiques;

Ses frais de déplacements avec son propre véhicule seront remboursés sur autorisation préalable et sur une base mensuelle selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Limitation responsabilité travaux hôtel de ville

190-05-2013

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de dégager l'entreprise Construction Larix inc. de toutes responsabilités reliées au code de la Régie du bâtiment lors des travaux pour l'aménagement des bureaux au sous-sol de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

4.2 Travaux Centre culturel et communautaire

191-05-2013

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux d'entretien dans le passage et l'état de la toilette située près de la porte de sortie du Centre culturel et communautaire;

**SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013**

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité :

- d'acheter une toilette à faible débit et de recourir aux services d'un plombier pour faire l'installation;
- de retirer le gypse en place et certaines les planches endommagées;
- d'installer un contreplaqué sur les plafonds et le mur extérieur;
- de peindre le tout : plafond, planchers et murs avec une peinture anti moisissure;
- de calfeutrer la toiture temporairement;
- de peindre le plancher de béton.

ADOPTÉE

4.2.1 Embauche de M. Serge Ennis

192-05-2013

CONSIDÉRANT la résolution 191-05-2013 concernant les travaux à réaliser dans le passage menant aux toilettes du Centre culturel et communautaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge qu'il ne s'agit que de travaux d'entretien et qu'aucune licence n'est nécessaire;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Serge Ennis pour la réalisation de ces travaux au taux horaire de 15 \$.

ADOPTÉE

4.3 Travaux Pavillon Bélair

4.3.1 Drain français

193-05-2013

CONSIDÉRANT la résolution 99-03-2013 concernant une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2013-2014 pour l'aménagement du sous-sol du Pavillon Bélair pour les activités de l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs et l'implantation d'une cuisine collective;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise Constructions Larix inc. pour l'installation d'un drain français au Pavillon Bélair pour un budget de 11 000 \$. Que les employés de la voirie se chargent d'effectuer le creusage et de renégocier le mandat avec les Constructions Larix inc. Le tout conditionnellement à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉE

4.3.2 Aménagement sous-sol

194-05-2013

CONSIDÉRANT la résolution 99-03-2013 concernant une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2013-2014 pour

**SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013**

l'aménagement du sous-sol du Pavillon Bélair pour les activités de l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs et l'implantation d'une cuisine collective;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise Constructions Larix inc. pour l'aménagement du sous-sol du Pavillon Bélair au montant de 14 906 \$ taxes en sus, conditionnellement à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉE

4.4 Coup de pouce alimentaire : levée de fonds

Aucun sujet sous cette rubrique.

4.5 Véhicule service incendie

196-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier émettant sa dissidence, de déposer une offre d'achat pour un véhicule incendie Nitro XLT 4 x 4 2007 au montant de 10 000\$ comptant, propriété de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE

4.5.1 Transfert de postes

Cette rubrique est reportée.

5. Sécurité publique

5.1 Mesures d'urgences – liste des responsables

197-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des rôles et mandats des élus, des gestionnaires et du personnel de l'administration dans le cas de mesures d'urgences, annexée aux présentes.

ADOPTÉE

6. Réseau routier, transport

6.1 Sable chemin du Lac-Quenouille

198-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater Farid Madaoui, responsable de la voirie afin de transmettre au Conseil des pistes de solutions quant au problème d'érosion du chemin du Lac-Quenouille dû à l'épandage de sable d'hiver.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013**

**7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 Dérogations mineures et PIIA Pourtour de lacs
7.1.1 Demande du 2015 chemin du Lac-Quenouille**

199-05-2013

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 9 avril 2013 a été déposée par Alain Jolicoeur et Suzanne Chalifoux et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 20097 réalisé par Jean Godon le 23 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2013-05 est à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un 2^e étage et par la fermeture de l'abri d'auto en espace habitable alors que l'article 135 du règlement 367-02 prescrit qu'aucune construction et aucune structure empiétant sur la rive ou sur le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau ne peut y être agrandie, tant à l'horizontale qu'à la verticale, non plus qu'en aérien, sur le sol ou en souterrain ;

CONSIDÉRANT l'article 135 du règlement 367-02 prescrit qu'aucune construction et aucune structure empiétant sur la rive ou sur le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau ne peut y être agrandie, tant à l'horizontale qu'à la verticale, non plus qu'en aérien, sur le sol ou en souterrain ;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un 2^e étage et par la fermeture de l'abri d'auto en espace habitable constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donnée que l'abri d'auto et le bâtiment empiète déjà sur la rive et que l'agrandissement n'aura pas pour effet de modifier le sol naturel sur la rive ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal de permettre l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un 2^e étage et par la fermeture de l'abri d'auto en espace habitable;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la dérogation mineure.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013**

200-05-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère et résolu à l'unanimité de vérifier si on accorde une dérogation mineure pour un abri non-fermé dérogatoire alors que le règlement ne permet pas de le fermer.

ADOPTÉE

7.1.2 Demande du 1950 chemin du Lac-Quenouille

201-05-2013

CONSIDÉRANT qu'une demande accompagnée de documents a été déposée au mois d'avril 2013 par Pierre Cantin ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la reconstruction d'une terrasse ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif en urbanisme estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.3 Demande du 139 chemin Charron

202-05-2013

CONSIDÉRANT qu'une demande accompagnée de documents a été déposée au mois d'avril 2013 par Jean-François Lafond ;

CONSIDÉRANT que la demande vise le remplacement du revêtement extérieur et l'agrandissement de la terrasse ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif en urbanisme estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013**

7.1.4 Demande du 2015 chemin du Lac-Quenouille

203-05-2013

CONSIDÉRANT qu'une demande accompagnée de documents a été déposée le 9 avril 2013 par Alain Jolicoeur et Suzanne Chalifoux ;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un 2^e étage et par la fermeture de l'abri d'auto en espace habitable ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif en urbanisme estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.5 Demande du 160 chemin Beaupré

204-05-2013

CONSIDÉRANT qu'une demande accompagnée de documents a été déposée au mois d'avril 2013 par Luc Paquette ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'une remise et d'un gazébo ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif en urbanisme estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.2 Inspectrice adjointe en environnement

7.2.1 Priorités

Cette rubrique est reportée.

7.2.2 Vacances

**SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013**

205-05-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accorder une semaine de vacances à madame Catherine Grondin, inspectrice adjointe en environnement du 28 juin au 8 juillet 2013, à ses frais.

ADOPTÉE

7.3 Horaire écocentre

206-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de modifier l'horaire de l'écocentre et d'établir les heures d'ouverture comme suit :

Mardi	18 h à 20 h
Vendredi	18 h à 20 h
Samedi	9 h à 12 h 13 h à 16 h
Dimanche	13 h à 16 h

Des heures supplémentaires peuvent être ajoutées pendant les périodes de la collecte des gros rebuts.

ADOPTÉE

7.4 Gestion des ordures

7.4.1 Procès-verbal du 11 mars 2013 RITL

207-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs du 11 mars dernier.

ADOPTÉE

7.4.2 Cueillette des gros rebuts

208-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'effectuer une collecte de gros rebuts par la voirie, suite à la collecte réalisée par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs du 27 mai, et de faire parvenir une lettre aux propriétaires.

ADOPTÉE

7.6 Subvention contenants de recyclage

209-05-2013

CONSIDÉRANT QUE la MRC réalise une demande de subvention à la Table de récupération hors foyer qui permet aux municipalités d'acheter à prix réduit des équipements pour récupérer les matières recyclables en octroyant un remboursement de 70% du coût d'achat de chaque équipement jusqu'à concurrence de 840\$;

**SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013**

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité ratifier la demande de deux contenants de récupération pour un montant total de 1 096 \$ taxes et transport en sus.

ADOPTÉE

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Activité « Journée de l'environnement » du 1^{er} juin 2013

210-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Journée de l'environnement » du 1^{er} juin 2013, telle que décrite au formulaire ADM-100-3 pour un budget total de 3 000\$.

ADOPTÉE

8.1.1 Activité « Danse en ligne » du 10 mai 2013

211-05-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Danse en ligne » du 10 mai 2013, telle que décrite au formulaire ADM-100-3 pour un budget total de 800\$.

ADOPTÉE

8.1.3 Activité « Danse hip hop » du 6 avril au 8 juin 2013

212-05-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Danse hip hop » du 6 avril au 8 juin 2013, telle que décrite au formulaire ADM-100-3 pour un budget total de 300 \$.

ADOPTÉE

8.1.4 Activité « Formation DAFA »

Cette rubrique est reportée.

8.2 Sentier pédestre – Laurentides en forme

8.2.1 Nettoyage sentier pédestre

213-05-2013

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'aviser les citoyens qu'une corvée de nettoyage dans le sentier intermunicipal pédestre aura lieu le samedi 1^{er} juin prochain dans le cadre de la Journée nationale des sentiers du Québec.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
8 MAI 2013**

8.3 Familles et aînés

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.4 Environnement

Aucun sujet sous cette rubrique.

8.5. Inventaire patrimonial

214-05-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de convoquer le comité de la culture le 14 mai prochain afin d'établir un inventaire des objets patrimoniaux de la municipalité.

ADOPTÉE

8.6 Cimetière

215-05-2013

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à la création d'un comité ayant pour but la mise en valeur de l'ancien cimetière et d'inviter les personnes intéressées à y participer.

ADOPTÉE

Période de questions

Ajournement de l'assemblée

216-05-2013

Il est proposé par Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au 28 mai prochain à 15h. Il est 20 h.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Berthe Bélanger,
maïresse**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**